

Commune de TRECLEOUX

26 Chemin Neuf

05700 TRECLEOUX



PROCES VERBAL



CONSEIL MUNICIPAL DU 26 OCTOBRE 2023

19 heures 00 - en mairie

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-six octobre, à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean SCHÜLER, Maire.

Présents : Sophie BOGDANOVIC, Daniel GIRARD, Guy LEBERT, Pierre REYNAUD, Pierre-Yves REYNAUD, Gilles ROBERT, Jérôme SAMUEL, Jean SCHÜLER.

Absentes : Françoise ISOARD, Muriel MULLER, - *Pas de pouvoirs*

Secrétaire de séance : Sophie BOGDANOVIC

Monsieur le Maire préside l'assemblée.

Monsieur le Maire remercie les membres du conseil municipal présents.

L'assemblée, à l'unanimité, nomme Madame Sophie BOGDANOVIC, secrétaire de séance.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 19 heures 15.

Le Maire constate que le quorum est atteint, le Conseil Municipal peut donc valablement délibérer.

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour prévu :

- Validation du dernier P.V. du conseil municipal en date du 24/08/2023
- Etude courrier Association Syndicat Libre "Les Pistoles"
- Candidature programme "Villages d'Avenir"
- Voeux pour la préservation du pastoralisme dans les Hautes-Alpes
- Etude contrats d'assurance concernant la commune pour l'année 2024
- Convention avec la mairie d'Orpierre concernant le financement des frais de restauration pour les enfants fréquentant l'école primaire d'Orpierre
- Présentation projet charte d'engagement entre les communes et la Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch concernant la gestion des déchets
- Adoption du rapport de la Commission d'Evaluation des Charges Transférées au titre de l'exercice 2023
- Refacturation de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères aux locataires des logements communaux
- Dossier Zone d'Accélération des Energies Renouvelables
- Dossier aménagement village
- Décision modificative budget général pour prévoir la restitution des cautions aux locataires
- Questions diverses

- **Validation du dernier PV du Conseil Municipal en date du 24 août 2023**

Monsieur le maire demande si certains membres du conseil municipal ont des observations à formuler concernant le procès-verbal du dernier conseil municipal en date du 24 août 2023 (une observation de Pierre REYNAUD qui a été validée pour les prochains PV). A l'unanimité, le conseil municipal valide le compte rendu ainsi que les délibérations y afférentes.

- **Etude courrier Association Syndicat Libre "Les Pistoles"**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier qu'il a reçu de l'Association Syndicat Libre « Les Pistoles ». Il indique que ce syndicat a été créé par les propriétaires du lotissement « Les Pistoles » Route de Lagrand. Ce syndicat propose à la Commune la cession de leur voie de retournement à titre gracieux. Après délibération, à l'unanimité des présents, le conseil municipal décide de sursoir ce point et charge le Maire de traiter ce dossier avec notre service juridique pour délibérer lors d'un prochain conseil municipal.

- **Candidature programme "Villages d'Avenir"**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'Etat a lancé un nouveau programme national intitulé « Villages d'Avenir ». C'est un dispositif mis en place par l'Etat et porté par l'ANCT. Sa déclinaison est départementale et consiste à accompagner les petites communes dans un ou des projets en apportant un appui en ingénierie. Monsieur le Maire indique que la commune, soutenue par les communes voisines (Orpierre, Méreuil, Nossage et Bénévent, Garde-Colombe, Saléon) et le Parc des Baronnie, a soumis aux services de la Préfecture sa candidature avec pour projet : la création d'un atelier dédié à la valorisation de la production des fruits anciens des vallées de Trescléoux et d'Orpierre. Un premier avis sera rendu le 27/10/2023. Si le projet est retenu, une réponse définitive sera donnée en juin 2024.

- **Vœux pour la préservation du pastoralisme dans les Hautes-Alpes**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier qu'il a reçu de l'Association des Communes Pastorales, concernant la préservation du pastoralisme dans le Département des Hautes-Alpes. Après discussion et étant sensible à ce sujet, le conseil municipal (2 voix pour et 6 abstentions) demande à avoir plus d'informations avant de se prononcer car les raisons de cette demande de vœux ne sont pas suffisamment explicites.

- **Etude contrats d'assurance concernant la commune pour l'année 2024**

Monsieur le Maire indique que pour l'année 2024, le contrat d'assurance concernant les biens, matériels et protection des élus, concernant la commune a été révisé. Il donne lecture des différentes propositions et informe des échanges qu'il a pu avoir concernant les différentes garanties. Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des présents choisi la garantie « Option 4 » pour un montant annuel de 5 193.29 Euros de la Compagnie SMACL ASSURANCES.

- **Convention avec la mairie d'Orpierre concernant le financement des frais de restauration pour les enfants fréquentant l'école primaire d'Orpierre**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée, la nouvelle organisation du R.P.I. GARDE-COLOMBE-TRESCLEOUX-ORPIERRE et indique qu'il convient de signer une convention avec la Mairie d'Orpierre concernant le financement des frais de restauration pour les enfants de Trescléoux qui fréquentent l'école primaire d'Orpierre. Monsieur le Maire donne lecture de la convention. Les repas sont fournis par l'Association Vivre dans son Pays pour un coût total de 4.55 €. Le coût du repas à la charge des parents est de 3.25 €/repas, ce qui laisse un coût à la charge de la commune de 1.30 €. Après étude de la convention et délibération, le conseil municipal à l'unanimité des présents valide la convention et autorise le Maire à la signer.

- **Présentation projet charte d'engagement entre les communes et la Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch concernant la gestion des déchets**

Monsieur le Maire indique que la Communauté de Communes Sisteronais-Buëch travaille actuellement sur un projet de charte d'engagements entre les communes et la C.C.S.B. concernant la gestion des déchets ménagers. Il indique que cette charte a été transmise à tous les conseillers pour étude. Il indique également que la C.C.S.B souhaite encourager une dynamique de proximité en s'aidant d'un réseau de référents environnement au sein des communes. Monsieur le Maire donne lecture du courrier adressé par la C.C.S.B. indiquant les principales missions pour le référent. Après délibération et à l'unanimité des présents, le conseil municipal nomme Monsieur Pierre-Yves REYNAUD référent environnement/déchets au sein de la commune de Trescléoux.

- **Adoption du rapport de la Commission d'Evaluation des Charges Transférées au titre de l'exercice 2023**

Monsieur le Maire rappelle que la mission de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T) instaurée par délibération du conseil communautaire en date du 29 juillet 2020 est de procéder à l'évaluation des charges transférées à la Communauté de Communes Sisteronais Buëch ou restituées aux communes consécutivement aux transferts et retours de compétences.

Conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C du Code général des Impôts, la CLECT s'est réunie le 8 septembre 2023 afin de valoriser les charges correspondant au transfert à la CCSB des sites d'escalade suivants :

- Site de Châteauneuf de Chabre (commune de Val Buëch Méouge)
- Site du Bec de l'Aigle (commune de Savournon)
- Site de Sigottier (commune de Sigottier)
- Site du Villard (commune de Ventavon)

Monsieur le Maire donne lecture du rapport de la CLECT et invite le conseil municipal à approuver ledit rapport, qui présente la méthode de calcul retenue, conforme au Code Général des Impôts, pour l'évaluation des charges transférées impactant le montant de l'attribution de compensation 2023. Après délibération et à l'unanimité des présents, le conseil municipal approuve le rapport 2023 de la C.L.E.C.T. et charge Monsieur le Maire de notifier cette décision à la Communauté de Communes.

- **Refacturation de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères aux locataires des logements communaux**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que depuis 2018 la Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch a opté pour la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères se traduisant par une taxe de 13.50 % sur la valeur locative figurant sur l'avis de la taxe foncière 2023 de la commune.

Il indique qu'il convient de refacturer cette taxe à chaque locataire des logements communaux sur la base de la valeur locative de chaque logement.

Après calcul pour chacun des locataires, le Maire présente aux membres du Conseil municipal le tableau établi et dont il conviendra de reprendre les montants pour produire les avis de sommes à payer. Après délibération, et à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal décide de refacturer à chacun des locataires, conformément à la liste, la Taxe sur les Ordures Ménagères pour l'année 2023.

- **Dossier Zone d'Accélération des Energies Renouvelables**

Monsieur le Maire rappelle la loi du 10 mars 2023 concernant l'accélération de la production d'énergies renouvelables. Il indique qu'un premier rendez-vous a eu lieu avec le service d'assistance de Territoire Energie 05 (SyMe 05) afin de commencer un premier travail de recensement des zones potentiellement propices. La population doit être associée à cette réflexion. Après discussion, il est décidé de proposer une réunion publique le mardi 7 novembre à 18 heures 30 à la salle des fêtes de Trescléoux, animée par les services du SyMEnergie 05.

- **Dossier aménagement village**

Monsieur le Maire rappelle le dossier en cours concernant l'aménagement du village. Il expose les échanges entretenus avec les services de la D.D.T. et notamment la mise en place de plateaux

traversants rue des commerces et route des pistoles. 2 écluses initialement prévues sont également comprises dans le projet. Après discussion, il est décidé de proposer une réunion publique le mardi 12 décembre à 18 heures 30 à la salle des fêtes en présence des services de la D.D.T. afin d'exposer le projet dans sa globalité.

- **Décision modificative budget général pour prévoir la restitution des cautions aux locataires**

Monsieur le Maire indique à l'assemblée, que suite au départ de 2 locataires, il convient de leur restituer les cautions. Le montant initial prévu au budget principal de la commune en début d'année, s'avère insuffisant. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants sur le budget principal de l'exercice 2023 :

CREDITS A OUVRIR

| Imputation | Nature | Montant |
|-----------------|--------------------------------|-----------------|
| 16 / 165 / OPFI | Dépôts et cautionnements reçus | 1 000,00 |
| | Total | 1 000,00 |

CREDITS A REDUIRE

| Imputation | Nature | Montant |
|----------------|--------------------------|-----------------|
| 23 / 2315 / 17 | Immobilisations en cours | 1 000.00 € |
| | Total | 1 000,00 |

- **Questions diverses**

- Un point est fait sur les travaux en cours, le Maire rend compte des différentes réunions de chantier avec les entreprises. Un poste reste à implanter au Teyrac puis le revêtement sera complètement repris. Les autres travaux devraient se poursuivre.
- Compte rendu par Sophie BOGDANOVIC concernant la préparation de l'arbre de Noël pour les enfants du R.P.I. Il devrait se faire le 14/12 à Garde-Colombe. Ce sera la commune de Trescléoux qui se chargera de la répartition des coûts.
- Un point est fait sur les dossiers administratifs en cours ainsi que sur les emplois du service technique
- Les colis de Noël pour les Aînés sont en commande. Une liste de distribution des bénéficiaires est établie pour la répartition de la distribution entre les conseillers municipaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 40.

Fait à Trescléoux, Le 26 octobre 2023

Le Maire, Jean SCHÜLER

La Secrétaire de séance, Sophie BOGDANOVIC

